



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 15 septembre 2020**

L'An deux mil vingt, le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, ROY Jacky.

Étaient présents: M. Guillaume BOUTAUD, Mme Magalie BROSSARD, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Nathalie GRIFFON, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY, Mme Julie THIBAUT

Procurations: Mme Karine GAUTIER donne son pouvoir à Mme Magalie BROSSARD, M. Romain GOURMAUD donne son pouvoir à M. Gérard LEFEVRE

Étaient absents excusés : Mme Karine GAUTIER, M. Romain GOURMAUD

Était absent : M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Julie

Ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Demande de subvention au titre de l'ACTIV V4 Patrimoine pour la restauration de l'Eglise

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La secrétaire de séance est Madame THIBAUT Julie.

2. Demande de subvention au titre de l'ACTIV V4 Patrimoine pour la restauration de l'Eglise

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'état de l'église Saint Georges est très dégradé et que pour remédier aux dommages causés par le temps, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection devenus urgents tels que :

- l'installation d'un paratonnerre dont l'église est dépourvue. Ce dispositif est indispensable pour pérenniser la suite de nos travaux.
- la réparation de la charpente et de la toiture de la nef et de la sacristie et remplacement de la zinguerie.
- la réfection des parties endommagées des enduits extérieurs.
- le remplacement des pierres de corniche manquantes sous toiture.
- la dépose de la tribune interdite au public, car dangereuse ainsi que son support.
- la réfection de la voûte du plafond pour sa mise en sécurité.
- la rénovation de l'arche principale.

Cette première tranche de travaux va permettre de mettre hors d'eau et de sécuriser le bâtiment. Une deuxième tranche sera à réaliser par la suite pour la réfection des parties basses de l'intérieur de la nef, de l'intérieur du clocher, ainsi que du système de pilotage des cloches.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'ACTIV V4 Patrimoine à hauteur de 29 816,92 € soit 50%.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **59 633,84 € HT.**

Plan de financement :

Département (ACTIV V4) sollicitée	29 816,92 € HT
Reste à financer	29 816,92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte l'opération et le plan de financement concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Georges.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.